



DÉCISION n°2025-04

Relative à la prolongation du marché portant sur la location maintenance de 3 copieurs (*Marché n°2021-07*)

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1, R.2194-5 à R.2194-7 ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion, notamment ses articles 27 et 28,

Vu la délibération n° 2020-28 du 3 novembre 2020 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Loiret, accordant une délégation de compétence à la Présidente du Centre de Gestion pour décider des marchés pouvant être passés selon la procédure adaptée,

Vu la décision n°2021-05 du 17 juin 2021 portant attribution du marché de prestation relatif à la location et la maintenance de trois photocopieurs pour les services du CDG 45 à la Société Konica Minolta Business Solutions Centre Loire SAS ;

Vu la décision n°2022-01 du 3 février 2022 reportant la date de fin du marché au 31 janvier 2026, en raison du retard de livraison des copieurs objets du marché ;

DÉCIDE

Article 1 : Conformément aux documents de consultation, le marché n°2021-07 portant sur la location et la maintenance de 3 copieurs est prolongé d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2027.

Article 2 : Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Représentant de l'État et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration.

Fait à ORLÉANS, le **12 JUIN 2025**

La Présidente,

Florence GALZIN